



## Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle s'ouvre au local

Un décret publié au Journal officiel du 30 août modifie la composition du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle. Sa composition est modifiée pour permettre la représentation des ministres chargés de la jeunesse, de l'agriculture, de l'enseignement supérieur et de la ville et élargir celle des collectivités territoriales, notamment avec la présence de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et celle du Réseau français des villes éducatrices.

Au J.O.